



Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de suffrages : 14

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 17 mai 2024 à 19h00

Procès-verbal affiché le 27 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chavannes-sur-l'Etang s'est réuni à la mairie, après convocation légale du dix mai deux mille vingt-quatre, sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN, Maire.

Feuille de présence :

Conseillers	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir
ASTGEN Denis	X			
BARBAS Laëtitia		X		Anne-Laure CALLERANT
BEZILLE Didier	X			
BOURQUARD Chantal	X			
CALLERANT Anne-Laure	X			
DIEFFENBACHER Cyril	X			
GASSMANN Vincent	X			
HENN Sandra		X		BOURQUARD Chantal
HERBELIN Philippe	X			
KANMACHER Michel	X			
LANGELLIER Aurore		X		ASTGEN Denis
MODENA Lucas	X			
THEVENOT Jean-Pierre	X			
WININGER Christian	X			

Assiste également : Marie REVERCHON, secrétaire de mairie.

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Mme Chantal BOURQUARD est désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2024

Le Maire rappelle les points débattus et délibérés lors de la réunion du 22 mars 2024. Les membres présents en approuvent le compte-rendu à l'unanimité.

2. ACQUISITION DE PARCELLES SECTION 1 N°71 ,73 ET 74 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL-2023-038 DU 28 NOVEMBRE 2023

Délibération 2024-020

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°DEL-2024-038 du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition d'un ensemble foncier d'une contenance d'environ 20 ares parmi les parcelles cadastrées section 1 n°71, 73 et 74 au prix de 120 000 euros. Cette acquisition était principalement motivée par le projet de réhabilitation du Centre Jean BARTHOMEUF et le souhait de disposer d'une réserve foncière supérieure tout autour du bâtiment.

Après plusieurs échanges avec les propriétaires en vue du morcellement des parcelles concernés, la vente porterait finalement sur une surface 25,67 ares parmi les parcelles cadastrées section 1 n°71 à 74. Compte-tenu de cette augmentation de surface, les propriétaires actuels souhaiteraient porter le prix d'achat à 140 000 euros

Le Conseil Municipal, après délibération, par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention(s) :

- **CONFIRME** l'acquisition des parcelles attenantes au Centre Jean BARTHOMEUF, telle que souhaitée dans la délibération n°DEL-2024-038 du 28 novembre 2023 ;
- **PRECISE** que la surface objet de l'acquisition est 25,67 ares selon le projet de morcellement ci-annexé ;
- **APPROUVE** le nouveau prix d'achat de 140 000 euros ;
- **APPROUVE** la création d'une servitude à titre gratuit pour le passage des piétons et des véhicules sur la partie hachurée dans le plan de morcellement ci-annexé, faisant l'objet d'une acquisition par la commune au titre de la présente (fonds servant), au profit de la partie de la parcelle section 1 n°73, de 243 m², qui n'est pas acquise par la commune (fonds dominant) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et à prendre toutes initiatives en lien avec cette décision.

3. ACQUISITION DES PARCELLES SECTION 1 N°71 A 74 – INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ALSACE POUR LE PORTAGE DE L'ACQUISITION

Délibération 2024-021

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

VU le règlement intérieur du 7 février 2024 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières ;

VU les statuts du 22 décembre 2023 de l'EPF d'Alsace ;

VU la délibération n°DEL-2024-020 approuvant l'acquisition de 25,67 ares parmi les parcelles section 1 n°71 à 74 pour un montant de 140 000 euros ;

VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG à l'EPF d'Alsace le 8 mars 2024,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DEMANDE** à l'Etablissement Public Foncier d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés à CHAVANNES-SUR-L'ÉTANG (Haut-Rhin), rue Bellefontaine, figurant au cadastre sous section 1 numéros 71 à 74 d'une superficie 25,67 ares, selon projet de morcellement ci-annexé, consistant en un terrain nu avec la présence d'une dalle béton, cette acquisition devant permettre d'un part une rotation à 360° autour du nouveau projet de salle associative avec la création de parkings et d'autre part, la réalisation de lots à bâtir ;
- **APPROUVE** les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération.

4. ACHAT DE LA PARCELLE FORESTIERE SECTION 6 N°135

Délibération 2024-022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la parcelle forestière cadastrée section 6 n°135 d'une contenance de 6 568 m² est à vendre.

VU l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

VU l'article L 1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L 1311-9 et L 1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières ;

VU l'article L 1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

VU l'article L 1311-13 du code général des collectivités territoriales précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative ;

VU le courrier adressé par Monsieur le Maire aux propriétaires en date du 23 avril 2024 leur formulant une offre d'achat de 5 200 euros ;

VU le courrier des propriétaires approuvant cette offre ;

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière ;

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle forestière cadastrée section 6 n°135 d'une contenance de 6 568 m² au prix de 5 200 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative ;
- **DECIDE** de proposer à Monsieur le Préfet l'application du régime forestier à cette parcelle à l'issue de la vente ;
- **CHARGE** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **AUTORISE** Monsieur Cyril DIEFFENBACHER, 3^{ème} Adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir, qui sera rédigé en la forme administrative à signer tout document en lien avec cette décision.

5. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Délibération 2024-023

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, DECIDE la modification budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Chapitre 041, article 165		– 2 500.00 €
Chapitre 16, article 165		+ 2 500.00 €
Opération 185, article 231	– 5 500.00 €	
Chapitre 21, article 2117	+ 5 500.00 €	
TOTAL	0.00 €	0.00 €

6. DIVERS

M. le Maire informe que les élections européennes se dérouleront le dimanche 9 juin.

M. Cyril Dieffenbacher informe que la retransmission des matchs de foot de l'équipe de France dans le cadre de l'euro se déroulera à la maison des étangs.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

Le Maire, Vincent GASSMANN



Commune de Chavannes-sur-l'Étang

République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal **Séance du vendredi 17 mai 2024 à 19h00**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mars 2024
2. Acquisition des parcelles section 1 n°71,73 et 74 -Modification de la délibération 2023-038 du 28 novembre 2023 – *Délibération 2024-020*
3. Acquisition des parcelles section1 n° 71 à 74 – Intervention EPF Alsace pour le portage de l'acquisition - *Délibération 2024-021*
4. Achat de la parcelle forestière section 6 n°135 - *Délibération 2024-022*
5. Décision modificative budgétaire n°1 - *Délibération 2024-023*
6. Divers

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du vendredi 17 mai 2024 à 19h00

ASTGEN Denis	
BARBAS Laëtitia	Absente excusée
BEZILLE Didier	
BOURQUARD Chantal	
CALLERANT Anne-Laure	
DIEFFENBACHER Cyril	
HENN Sandra	Absente excusée
HERBELIN Philippe	
KANMACHER Michel	
LANGELLIER Aurore	Absente excusée
MODENA Lucas	
THEVENOT Jean-Pierre	
WININGER Christian	